

NC Numéricable annonce le 'grand' retour des quotas

Le FAI devient-il fou ? En tout cas, il est totalement à contre-courant de ce que fait la concurrence. Et son image de marque vient d'en prendre un coup.

La société voudrait s'autodétruire, qu'elle ne ferait pas autrement. Alors qu'il a deux jours nous vous annonçons le licenciement de près de 500 personnes, (suppression de 316 postes et externalisation de 210 autres) suite à la fusion de NC Numéricable, TDF et France Télécom Cable rachetée par le consortium de la banque Britannique Cinven et du câblo-opérateur luxembourgeois Altice, l'on vient d'apprendre que le fournisseur d'accès à Internet a décidé de revenir au système très controversé des quotas. En clair, chaque abonné ne peut dépasser un volume de données téléchargées sous peine de surfacturation (voir encadré). Suppression de postes, retour aux quotas, Nc Numéricable cherche-t-il à se débarrasser de ses plus gros consommateurs de bande-passante pour migrer vers un modèle plus rentable d'abonnement au bas débit, ou envisage-t-il une fusion avec UPC-Noos ? Du côté de la direction, le silence est de mise, mais on ne peut pas en dire autant des abonnés. Ces derniers font circuler une pétition sur le Net qui dénonce les pratiques commerciales « scandaleuses » du FAI (serialmaster.com). Pour l'instant, elle a recueilli 2.114 signatures. Le document dont le titre est sans équivoque: « *Miséricable : contre la nouvelle politique de Numéricable* » dénonce les pratiques du câblo-opérateur : « *Numéricable a mis en place des quotas sur ses offres aux nouveaux abonnés. Toute consommation supplémentaire sera facturée au prix fort aux clients. L'application des quotas est un énorme retour en arrière.* » Pour les anciens abonnés qui s'attendaient à voir éclore de nouvelles offres, il est dit que toute modification de leur abonnement Internet entraînera une acceptation automatique des nouvelles conditions générales d'abonnement, et d'un réengagement obligatoire de 12 mois. Autant d'éléments qui remettent en question les acquis obtenus par les associations de consommateurs. L'association l'UFC Que-Choisir précise qu'elle n'a pas reçu de plaintes et par conséquent qu'elle n'a pas déposé d'assignations à ce sujet mais la situation pourrait évoluer. L'été promet d'être caniculaire pour la société qui vient de s'offrir une ambiance sociale survoltée. Entre la grogne des salariés et le mécontentement des usagers, Nc Numéricable a l'embaras du choix. **Tous les tarifs, toutes les offres: lisez notre dossier « Tableau de bord du haut débit ».** Cliquez ici. **Le retour des quotas chez NC numéricable**

Depuis le début du mois de juin, Numéricable a donc mis en place un système de quotas qui bride la consommation des abonnés. Un nouveau forfait ni très 'net' et ni très 'méga' Les différents forfaits: -« Net 1 Méga » pour 9,90 euros (pendant six mois) avec un volume d'échange de données compris de 10 gigas. En cas de dépassement, il faudra déboursier 3 euros pour 20 gigas, 5 euros pour 30 gigas, et 10 euros pour 40 gigas. -« Net 4 Méga » pour 19,90 euros (pendant six mois) avec un volume d'échange de données compris de 20 gigas. Au delà: 5 euros pour 30 gigas, et 10 euros pour 40 gigas. -« Net 20 Méga » pour 29,90 euros (pendant six mois) avec un volume d'échange de données compris de 30 gigas. Au delà: 5 euros pour 40 gigas.